



Divorce et vie commune - possibilité et succession ?

Par **elisa75**, le **26/10/2012 à 19:22**

Bonjour,
Peut-on divorcer et continuer à vivre ensemble dans la maison qui nous appartient à 50/50 ?
Si oui, que se passe-t-il au décès de l'un si tous les enfants ne sont pas issus de ce même couple? Considéré-t-on que le conjoint restant conserve les 50% de la maison ?
Merci.

Par **cocotte1003**, le **26/10/2012 à 20:10**

bonjour, si vous divorcez, vous conserverez vos propres 50 % mais vous n'hériterez rien de celui qui décède donc vous n'aurez aucun nouveau droit, cordialement

Par **trichat**, le **26/10/2012 à 20:31**

Bonjour,
Pour compléter la réponse de cocotte, les enfants de chacun des ex-époux hériteront de la part qui leur revient sur les biens ou de son père ou de sa mère, et les enfants du couple divorcé hériteront d'une fraction des biens de leurs parents divorcés.
J'espère que j'ai été assez clair.
Cordialement.